



Employé.e de commerce profil E avec maturité professionnelle type "économie"

*selon l'ordonnance du 26 septembre 2011 sur la formation professionnelle initiale d'employé de commerce
et l'ordonnance du 24 juin 2009 sur la maturité professionnelle (OMPr).*

Grille horaire : périodes par semaine		1ère année	2ème année	3ème année
Domaine fondamental	Français	2	2	2
	Allemand	2	2	2
	Anglais	2	2	2
	Maths	2	2	2
Domaine spécifique	Finances et comptabilité	2.5	2	3
	Économie et droit	2.5	2	3
Domaine complémentaire	Technique et environnement	1	1	1
	Histoire	0	1	2
Interdisciplinarité	Travail interdisciplinaire	intégré aux trois domaines		
	Travail interdisciplinaire	0	0	1
Branches CFC	ICA (informatique - bureautique)	3	2	0
	Approfondir et relier	0	2	0
	Compétences interdisciplinaires	1	0	0
Jours de cours par semaine		2	2	2

Conditions de promotion durant la formation

La promotion est semestrielle et se calcule sur la base des notes des domaines fondamental, spécifique et complémentaire (l'interdisciplinarité et les branches CFC ne sont pas prises en compte).

L'élève est promu au semestre suivant si :

- la moyenne des notes de branches est de 4.0 au minimum ;
- deux notes de branches au plus sont insuffisantes ;
- la somme des dixièmes en-dessous de 4.0 est inférieure ou égale à 2.0 points.

L'élève qui ne remplit pas les conditions fixées ci-dessus est promu conditionnellement ; il ne peut être promu conditionnellement qu'une seule fois au cours des quatre premiers semestres de sa formation.

Au second échec semestriel, la formation se poursuit en profil E sans MP.